

ANNEE SCOLAIRE:  
2015-2016

ADMISSION

à

L'ECOLE MATERNELLE

SAMEDI 11 AVRIL 2015

de 9 H à 12 H



*des enfants  
nés en*

**2012- 2011-2010**

*Sont concernés uniquement les  
enfants non-inscrits à l'école maternelle.*

*Le certificat d'inscription  
de votre enfant à l'école est délivré  
par la mairie de votre village.*

*Il est obligatoire avant  
toute admission à l'école maternelle.*